

03/09/2020

## COLLEGE VICTOR DURUY

Académie De Créteil  
Education Nationale  
3 rue Molière  
94120 Fontenay-sous-Bois  
Téléphone : 01 48 75 43 77  
[Ce.0941090Z@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0941090Z@ac-creteil.fr)

# Protocole d'accueil des élèves et des personnels

La situation sanitaire du pays a conduit à la fermeture des établissements scolaires depuis le 16 mars 2020. La situation de travaux affectant particulièrement le collège Victor Duruy a rendu impossible la réouverture de l'établissement et la mise en place d'un protocole sanitaire.

*Depuis, l'évolution de la situation sanitaire du pays et de notre territoire a permis la réouverture des établissements et l'assouplissement des mesures du protocole sanitaire national.* Il convient cependant de décliner pour notre établissement le protocole sanitaire conformément aux textes réglementaires <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>.

Ce protocole d'accueil des élèves et des personnels a pour objectif de préparer la reprise en présentiel des cours et de garantir la sécurité des élèves et des personnels dans le strict respect du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale. **Ce protocole s'applique tant que durera la situation sanitaire. Les informations contenues dans ce livret pourront être amenées à changer. Vous pouvez régulièrement consulter le site internet [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) et le protocole sanitaire établi par le MEN pour vous tenir informé des mises à jour.**

Les préalables à l'ouverture du collège sont :

- La décision finale par les autorités de la réouverture des établissements du second degré.
- La possibilité de respecter le protocole sanitaire afin de garantir la sécurité de tous.
- La livraison des masques, la réception de l'ensemble du matériel sanitaire nécessaire (savon, gel, ...)

*Attention, l'ensemble des dispositions qui sont prises dans ce protocole sont donc susceptibles d'évoluer.*

Afin de tenir compte des principes sanitaires et des travaux en cours, l'organisation du collège a été repensée. Certaines règles sanitaires ont été assouplies depuis le début de l'épidémie comme le brassage des élèves et les règles relatives à la distanciation. L'organisation repose sur 5 fondamentaux :

- |  |  |
|--|--|
| 1/ Distanciation physique <b>quand elle est possible</b> | 4/L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels si nécessaire |
| 2/ L'application des gestes barrière                     | 5/ La communication, l'information et la formation                                       |
| 3/Le port du masque obligatoire pour tous                |  |

### **Préambule : La sécurité repose sur la responsabilité de chacun et le respect des gestes barrière.**

Les parents sont responsables de la surveillance de l'apparition de symptômes de leur enfant. Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'établissement. **En cas de symptôme ou de fièvre (au-dessus de 37.8°), l'enfant ne doit pas se rendre au collège.** Ils devront le(s) garder chez eux, se rapprocher des centres sanitaires et **en avertir le collège.** De plus, si des symptômes évocateurs de COVID apparaissent en cours de journée au collège, les parents devront venir chercher l'élève et consulter un médecin.

**Les personnels** procéderont de la même manière et avertiront la direction de leur absence. **L'élève ou le personnel ne sera autorisé à revenir au collège qu'avec un certificat médical.**

### **Dans ce guide, vous trouverez les fiches thématiques suivantes :**

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| - Fiche Calendrier                                 | -Fiche Organisation des cours        |
| - Fiche Gestes barrière, désinfection et nettoyage | -Fiche Consignes pour les personnels |
| - Fiche Accueil et mouvement des élèves            |                                      |

*Des annexes extraites du protocole du ministère de l'éducation nationale seront affichées dans l'établissement. (Procédure de gestion d'un cas Covid / procédure du nettoyage pour les agents)*

## Fiche - Calendrier de la reprise

<b>Calendrier rentrée 2020 :</b>	
Jeudi 27 août 2020	Réunion de présentation du protocole de nettoyage aux agents.
Lundi 31 août 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation aux gestes barrière pour les enseignants</li><li>• Présentation du protocole sanitaire</li></ul>
Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020	Envoi du protocole du collège à l'ensemble du personnel de l'établissement, avant présentation à la CHS.
Jeudi 03 septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• CHS élargie aux membres du CA : présentation du protocole sanitaire avant CA, 18h00 le 03-09-2020</li><li>• CA exceptionnel, 19h00 le 03-09-2020</li></ul>
Mardi 25 août au lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2020	AED : Mise en place des salles et de l'affichage dans le collège.
Au lendemain du CA	Envoi du protocole du collège à l'ensemble des parents.

## Fiche - Gestes « barrière », désinfection et nettoyage

- **Application des gestes « barrière » : Le respect des gestes « barrière » par tous est une des conditions indispensables à la sécurité de tous.**

### **1. Distanciation physique :**

Une distanciation physique d'un mètre minimum devra être respectée quand cela est possible. Elle n'est pas obligatoire quand elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs. Les règles de circulation ont été repensées en fonction de l'occupation des salles. Voir la fiche organisation des cours et la fiche mouvement des élèves dans le collège.

### **2. Lavage des mains :**

Chaque élève et chaque membre du personnel doit se laver les mains :

- A l'arrivée au collège (Du gel hydro-alcoolique sera installé aux entrées du collège).
- A chaque entrée dans une salle de cours
- A chaque entrée dans un autre lieu du collège
- A chaque fois que les mains auront pu être contaminées (prêt de matériel...)

Les élèves et les personnels devront se laver les mains quand c'est possible, plusieurs points d'eau sont identifiés à la cantine et aux sanitaires, en salle des professeurs. Le lavage constitue à l'instar du gel hydro-alcoolique une mesure sanitaire.

Quand il n'y a pas de point d'eau un distributeur de gel hydro alcoolique est à disposition dès l'entrée dans le collège et dans chaque salle. Par ailleurs, chaque élève est invité à avoir du gel hydro-alcoolique personnel sur lui, ainsi que des mouchoirs jetables.

### **3. Port du masque obligatoire :**

- **3.1 Pour les personnels :** Le port du masque est obligatoire dans l'établissement. Il est obligatoire pour l'ensemble du personnel (en présence d'élèves, lors des réunions dans l'établissement, cour de récréation, mouvement dans l'établissement, salle des professeurs etc...)
- **3.2 Pour les élèves :** Le port du masque « grand public » est obligatoire en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ou en classe. Il n'est pas obligatoire quand il est incompatible avec l'activité (pratiques sportives, repas...) mais dans ce cas une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation physique.

### **3.3 Mise à disposition des masques :**

- Pour le personnel, les masques seront fournis par le Rectorat et seront mis à disposition par l'établissement, à raison de deux masques jetables par jour de présence dans le collège de type grand public de catégorie 1(ou son équivalent en tissu).
- Les familles devront munir leurs enfants d'un masque « grand public ». En cas de difficulté à s'en procurer, elles seront invitées à nous contacter.

**Attention le masque ne remplace pas les autres gestes « barrière » qui doivent toujours être respectés.**

### **Nettoyage des salles et du mobilier (page 6, protocole sanitaire du MEN)**

- Les salles seront nettoyées de façon approfondie une fois par jour avant l'arrivée des élèves, le matin avec un détergeant désinfectant virucide conforme à norme EN14476 ou avec une solution désinfectante à base d'eau de javel.
- Les pièces seront ventilées le plus fréquemment possible et au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée, au moment du déjeuner et le soir après les cours. Il est préconisé de ventiler à chaque fin d'heure de cours.
- En complément, un nettoyage régulier des poignées de porte des salles de cours sera effectué par un agent en fonction des possibilités de l'établissement.

- **Accès aux toilettes des élèves**

- Le nombre d'élèves présents simultanément dans les toilettes « élèves » sera limité au nombre de toilettes en service.
- Les portes extérieures d'entrée dans les toilettes resteront ouvertes.
- Les élèves auront obligation de se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes.

- **Nettoyage par l'enseignant de son poste de travail**

- **Rappel : un nettoyage des sols et des grandes surfaces** ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les adultes est réalisé une fois par jour par les agents. Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- **Un kit de nettoyage** sera présent dans chaque salle, sous la responsabilité de chaque adulte.
- L'enseignant arrivant dans la salle de cours devra nettoyer son espace personnel avant -si la salle a été utilisée- et après le cours : souris, table, et matériel qu'il utilisera.

- **Formation aux gestes barrière des professeurs et des élèves**

Une formation aux gestes barrière et au protocole d'accueil (circulation...) mis en place dans l'établissement sera réalisée auprès du personnel, avant la reprise des élèves. Elle sera dispensée par l'infirmière du collège, l'équipe de direction et la CPE.

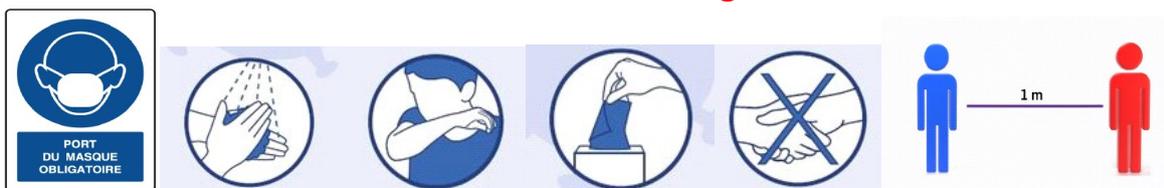
Les personnels suivront cette formation pour qu'ils puissent :

- **Respecter et faire respecter** l'ensemble des gestes « barrière » mis en place
- **Relayer ces gestes et ce protocole aux élèves le jour de la rentrée (et de manière répétée par la suite).**

- **Information aux élèves**

- L'information sera envoyée aux familles et élèves
- Les élèves auront une formation aux gestes « barrière » qui pourra notamment s'appuyer sur les outils mis à disposition sur les sites des autorités sanitaires et du MEN.
- **Le jour de la rentrée, chaque professeur principal fera aux élèves de sa classe un rappel du protocole et des gestes « barrière » :**

**CHACUN DOIT RESPECTER les gestes barrière**



- **Information aux parents**

Les parents seront informés des évolutions du protocole d'accueil, le cas échéant, ainsi que des aménagements pédagogiques nécessaires. Le collège communiquera prioritairement de façon numérique : site du collège, par Pronote.

**Informations mises en ligne :**

- Protocole sanitaire du collège, du MEN
- Vidéo du MEN disponibles sur le site de l'EN
- Evolution des mesures sanitaires le cas échéant
- Emploi du temps adapté des élèves mis à jour régulièrement en cas d'évolution de la situation sanitaire.

## • Fiche – Organisation des cours

L'évolution de la situation sanitaire rend toujours nécessaire une organisation spécifique afin de limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants. Pour autant à la rentrée les élèves peuvent être accueillis en classe entière. La situation pourra changer et impliquer de limiter les jours de présence et la taille des groupes d'élèves accueillis. De même la mise en place d'un téléenseignement partiel ou total pourra être envisagée. L'établissement se conformera aux règles et préconisations des autorités de tutelle et sanitaires afin de garantir la sécurité de tous et la continuité pédagogique.

Rentrée de Septembre 2020 : Chaque classe se verra attribuer une salle préférentielle. Les professeurs sont amenés à changer de classe. Certains déplacements sont obligatoires lors des dédoublements de classe ou pour les cours spécifiques comme la technologie et les arts plastiques.

Les clubs qui ont lieu le midi ne reprendront pas dans l'immédiat afin de tenir compte de l'ouverture différée de la demi-pension. Une information sera donnée dès leur ouverture pour permettre une inscription des élèves.

**Cette organisation pourra être amenée à évoluer afin de restreindre encore la taille du groupe, le mouvement ou le brassage des élèves. Une information spécifique sera donnée le cas échéant.**

**Les informations seront données prioritairement via Pronote et le site du collège.**

## Fiche - Accueil et mouvement des élèves

- **Rappel gestes « barrière » :**
- **Port du masque obligatoire lors des déplacements pour tous dès l'entrée dans le collège**
- **Règles de distanciation physique :**  
La distanciation recommandée est d'un mètre quand cela est possible. Le respect de cette distance n'enlève pas l'obligation du port du masque. Le masque est donc obligatoire dans les espaces clos et extérieurs, dans leur déplacement et en classe ainsi que dans les espaces de travail.
- **Lavage fréquent des mains :** à l'entrée et à la sortie de l'établissement et des locaux et à chaque fois que les mains auront pu être souillées.
- **Circulation des élèves dans l'établissement :**
- **Arrivée et sortie des élèves :** L'entrée dans l'établissement sera organisée afin de permettre aux élèves de se laver les mains. Le collège ne dispose que d'une seule entrée.

**Adultes et élèves empruntent la même entrée. Le masque doit être porté dès la grille principale et lors de fortes affluences dès le parvis de l'établissement. Pour éviter les regroupements à l'arrivée au collège ou au départ du collège, les élèves sont invités à venir au collège en respectant leur EDT et à ne pas rester devant l'établissement une fois sortis du collège.**

Au début de sa demi-journée de cours, l'élève sera invité à :

- Se présenter maximum 5 minutes avant le premier cours,
- Se désinfecter dès l'entrée du collège,
- Respecter la distanciation physique à l'entrée du collège,
- Porter son masque en entrant dans l'établissement.

**2. Trajet des élèves vers la salle de classe :** les élèves devront suivre le marquage au sol quand il existe, les affichages ou les consignes données par adultes de l'établissement.

Lors de leur premier cours de la journée, les élèves se rendent directement dans leur salle de cours sans faire de pause dans la cour de récréation afin de limiter le brassage des élèves sauf pour le cours d'EPS. Afin de limiter les croisements d'élèves, ils devront utiliser le parcours assigné à chaque classe.

Des affiches disposées dans l'établissement indiqueront le numéro d'escalier que les élèves de chaque classe devront emprunter lors de leur déplacement dans le collège. Une organisation spécifique de la cour de récréation pourra être mise en place si est rétablie l'exigence de distanciation physique dans les espaces ouverts. Un aménagement des EDT des élèves pourra être mis en place en fonction de la situation sanitaire notamment en matière d'horaire d'entrée et de sortie spécifique à chaque classe pour limiter le brassage des élèves.

### **C. Récréations**

Pour éviter les regroupements importants et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les récréations pourront être organisées différemment (soit en classe, soit dans la cour, soit en partageant la cour...). Une information sera donnée en cas d'organisation spécifique. A la rentrée, l'organisation reste classique.

**Afin de garantir la sécurité de tous :**

- Les jeux de contact, jeux de ballon et échanges d'objet sont autorisés à la rentrée 2020.
- Bancs et escaliers pourront être utilisés.
- Le port du masque sera obligatoire pendant la récréation.
- Les casiers ne sont pas accessibles aux élèves car ils bénéficient de salle de classe attribuée et que la demi-pension est fermée pour le moment, et pourra être rouverte plus tard de façon restreinte à certains niveaux seulement.

*L'ensemble de ces éléments est susceptible d'évoluer en fonction des consignes des autorités de tutelle qui pourraient interdire leur utilisation.*

- Les élèves se laveront les mains en retournant en salle.

#### **D. Accès restreint à certaines salles ou services de l'établissement**

- L'utilisation de certaines salles (CDI, salles informatiques, vie scolaire, administration...) est possible dès la rentrée de septembre 2020. Cependant certaines de ces salles pourront être fermées ou l'accès réglementé en fonction de l'évolution de la situation. Leur accès sera élargi dès que la situation sanitaire le permettra.
- Ne pouvant garantir le port du masque et la règle de distanciation physique, la demi-pension sera fermée aux élèves. Les travaux n'ayant pas pu permettre de connaître le nombre d'élèves de sixième désirant s'inscrire à la demi-pension, un sondage sera réalisé. En fonction du nombre d'élèves et des capacités d'accueil, le collège informera les familles de l'ouverture de la cantine aux seuls élèves de sixième et aux élèves des autres niveaux pour les situations particulières (problématiques médicales, sociales ou médico-sociales, contraintes géographiques et autres...) dans un premier temps, tant que le port du masque sera obligatoire et si le respect du protocole de nettoyage garanti.

#### **E. Limiter la venue de personnes extérieures au collège**

Toute personne entrant dans l'établissement doit respecter les consignes du protocole sanitaire et notamment porter un masque et se laver les mains. Etant donné la situation sanitaire, l'accueil des personnes extérieures à la communauté éducative sera limité.

Les parents sont invités à privilégier les moyens de communication à distance : mel et téléphone; et pourront être reçus au besoin.

Les parents auront la possibilité de déposer documents papiers et dossiers dans la boîte à l'entrée du collège sous enveloppe fermée.

#### **F. Affichages dans le collège**

Afin de sensibiliser chacun sur les gestes « barrière » et de rappeler un certain nombre de règles notamment de circulation, plusieurs affichages seront réalisés.

- Un affichage spécifique pourra être mis en place dans chaque lieu afin de déterminer le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies.
- Un affichage et un marquage au sol, si nécessaire, rappelleront les gestes barrière et les règles de distanciation physique.
- Un extrait du protocole sanitaire sera remis aux agents en charge du nettoyage et affiché dans leur salle.

En cas de non-respect, volontaire et répété, par les élèves du protocole sanitaire, les dispositions disciplinaires prévues par le règlement intérieur s'appliqueront.

## Fiche – Consignes pour les personnels

- **Consignes générales pour l'ensemble des personnels**

- Prendre connaissance du protocole sanitaire et se tenir informé des consignes nationales
- Prendre connaissance des consignes d'utilisation des locaux (fiches de ce protocole).
- Appliquer et faire appliquer les gestes barrière et des règles de distanciation physiques
- Appliquer et faire respecter les règles de nettoyage du matériel utilisé (postes de travail, matériels)
- Se laver les mains au moment d'entrer ou de sortir d'une pièce
- En dehors de la présence des élèves, le port du masque est obligatoire dans les situations dans les espaces communs de l'établissement salles des professeurs, des agents...  
Il en est de même des locaux de l'administration, et de la vie scolaire.
- Afin de faciliter le travail des agents, chaque personne utilisant le matériel collectif est invitée à nettoyer les surfaces touchées ainsi du photocopieur, des ordinateurs de la salle des professeurs, des poignées de portes des toilettes, etc... L'utilisation de l'Ordival est à privilégier. Du matériel de désinfection est mis à disposition de chacun.

- **Infirmierie**

En cas de suspicion de cas de Covid-19, les élèves seront dirigés vers le laboratoire de sciences, qui sera réservé à ce strict usage tant que durera la situation sanitaire, et dans lequel du matériel adapté sera à disposition. Les élèves pourront également être dirigés vers l'infirmierie lorsque celle-ci n'est pas occupée par les personnels. Se reporter à l'annexe : ***Procédure de gestion d'un cas COVID 19 du guide relatif aux établissements secondaires.***

Protocole présenté en CHS et validé en CA le 03/09/2020.